

Montréal, le 21 décembre 2022

Projet minier aurifère Marban
Agence d'évaluation d'impact du Canada
901-1550, avenue d'Estimauville, Québec (Québec) G1J 0C1
418-649-6444
Marban@iaac-aeic.gc.ca

Madame, Monsieur,

Par la présente, Eau Secours souhaite vous communiquer quelques commentaires et questions découlant de notre lecture de la *Description initiale du projet Marban*¹ (DIP) de *Minière O3* et résumant, avec l'ajout de quelques précisions, les commentaires ayant déjà été communiqués au promoteur et à l'Agence lors de notre participation à la séance de consultation organisée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC) du 8 décembre 2022.

Fondé en 1997, Eau Secours a pour mission de promouvoir la protection et la gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé environnementale, d'équité, d'accessibilité et de défense collective des droits des populations. Eau Secours participe activement depuis plusieurs années à étudier, relever et dénoncer les risques liés à l'eau des différents secteurs industriels au Québec, incluant le secteur minier.

Raison d'être ou de ne pas être ? Telle est la question...

Dans un premier temps, il nous apparaît nécessaire de questionner la raison d'être du projet. La section *7 Raisons d'être, nécessité et avantages potentiels du projet*, soient les pages 17 et 18 de la *DIP*, en présente les grandes lignes. On y lit que la hausse actuelle et attendue de la valeur de l'or, graphique à l'appui, justifie presque à elle seule la création d'un tel projet. On y lit également que « 8% de l'or produit est utilisé pour des applications technologiques, principalement des microcircuits et un éventail de produits électroniques ». Enfin, le premier paragraphe de cette section se conclue sur : « la transition énergétique apportera également une demande croissante de l'or ».

Soyons francs. Ce que cette section de la *DIP* présente à juste titre, c'est que 92% de ce « précieux » métal ne sert finalement qu'à la confection de bijoux et de lingots. Or, dans le contexte de crise climatique actuel, il importe chaque jour davantage de choisir et de planifier judicieusement les projets mis de l'avant pour prioriser ceux qui iront dans le sens de la transition énergétique et des choix de société qu'il nous incombe de faire. Il nous apparaît donc primordial, d'emblée, de rappeler que 92% de ce qui sera vendu par le présent projet ne servira absolument à rien qui aille en ce sens.

¹ WSP. *Projet minier Marban ingénierie – Description initiale de projet*, pour Minière O3, Novembre 2022. Récupéré sur : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/84117?culture=fr-CA>

Ensuite, de ces 8% restants d'or extrait, il nous apparaît que seule une faible proportion serve réellement la cause de la transition énergétique. En effet, les chiffres auxquels réfèrent le promoteur manquent de précision, mais rappelons que *Minière O3* souligne avec justesse que ces 8% servent principalement à la conception de « *microcircuits et [d']un éventail de produits électroniques* ». Sans entrer dans la question de l'obsolescence programmée qui caractérise ces différents produits, et donc dans la question du gaspillage d'or qui s'y fait, il semble clair que la « contribution » à la transition énergétique est, dans le meilleur des cas, extrêmement marginale. Dans les faits, cette contribution nous semble simplement négative : elle accroît le besoin même d'opérer la transition, voire de diminuer la production de biens dont l'utilité n'est pas clairement démontrée, car ce projet engendrera ultimement bien plus de dommages aux écosystèmes qu'il permettra d'en éviter par sa production d'or.

« Tiens ma chérie, une bague en or. » « Wow, qu'elle est jolie ! Et la montagne gravée dessus, qu'est-ce que c'est ? » « ... la pile de stériles générée par sa production. »

Ce point n'est plus à démontrer : la production d'or génère des quantités astronomiques de déchets miniers, sous forme de stériles et de résidus. Dans le cadre du présent projet, et d'après les données fournies à la section 9.3 *Extraction du minerai* de la DIP, « 56,4 millions de tonnes (Mt) de minerai sera extrait à une teneur moyenne de 0,91 g/t, pour un total de 343,8 Mt de stériles extraits ».

Permettez-nous ce calcul tout simple :

$$0,91 \frac{g}{t} * 56,4 Mt = 51\,324\,000 g \approx 51 \text{ tonnes d'or}$$

Rappelons que seul 8% de l'or extrait (environ 4 tonnes ici) aura une utilité technologique quelconque, et que seule une maigre proportion de ces 4 tonnes restantes servira à la transition énergétique. S'agissant de remettre ces chiffres en perspective, le présent projet propose donc la production de plus de 400 000 000 tonnes de déchets miniers (56,4 Mt de résidus et 343,8 Mt de stériles) tandis que, **de toute la roche extraite, moins de 0,000 001 %, soit moins de 4 tonnes serviront potentiellement à la transition énergétique**. Inutile de souligner que nous doutons du fait que cette contribution compensera les impacts de telles quantités de déchets produites.

Ces chiffres s'appuyant sur une moyenne et sur des calculs extrêmement simplifiés, ils pourront aisément être contestés par le promoteur, si quiconque souhaite perdre du temps là-dessus. Il n'en demeure pas moins qu'ils donnent l'ordre de grandeur de ce qui est proposé ici et qu'ils appuient les doutes que nous exprimons quant à la pertinence d'un tel projet. Nous aimerions donc que *Minière O3* soutienne de façon plus étoffée de quelle façon l'or qu'ils prévoient extraire sera effectivement « utile » à la société et ce, pour des considérations dépassant le cadre de la demande en joaillerie et en finance qui, au regard des changements climatiques, ne suffisent plus à justifier la création d'un énième projet aurifère.

Qu'en sera-t-il des impacts cumulatifs ?

Les études de projets passés nous ont laissés sur notre faim quant à l'évaluation des impacts *cumulatifs* des projets miniers². En effet, historiquement, les impacts cumulatifs des différents projets miniers n'étaient pas évalués. Depuis peu, cela est davantage exigé des promoteurs miniers, mais il semblerait qu'un vide méthodologique ne permette pas de réaliser une telle évaluation permettant réellement à la population impactée de saisir l'ampleur *cumulée* des impacts attribuables aux différents projets et les implications environnementales à long terme que ces projets amènent dans des régions où l'on observe une forte concentration d'activités industrielles comme c'est le cas en Abitibi-Témiscamingue. Dans des cas comme celui du *Projet de mine de lithium Baie-James*, nous nous retrouvons donc simplement avec une liste de projets miniers ou de mines actives adjacentes dont les impacts sont susceptibles de s'accumuler. Il manque cependant beaucoup d'information sur les quantités cumulées de déchets miniers générées, d'eaux contaminées rejetées, de charges de contaminants relâchées dans les différents bassins versants et sur les pertes de milieux humides et hydriques *cumulées* par tous ces projets.

S'agissant de démontrer son sérieux dans la réalisation de telles évaluations environnementales ou études d'impact, nous estimons donc que **Minière O3 a ici l'opportunité des de se démarquer de ces évaluations passées en proposant une méthodologie d'analyse des impacts cumulés par les différents projets voisins au sien et en l'appliquant rigoureusement dans l'évaluation de son propre projet. Le promoteur du présent projet outillerait ainsi de façon réellement transparente la population dans sa compréhension du projet.** Ultimement, et à titre d'exemple, une telle évaluation rigoureuse devrait permettre de quantifier ou d'estimer les impacts totaux et la portion attribuable au seul projet *Marban* sur le bassin versant de la rivière Harricana, sur les pertes de milieux humides dans les environs de Malartic et de Val-d'Or et sur la détérioration des milieux hydriques.

Évidemment, si l'AAIC, ou toute autre autorité compétente, désire contribuer à l'élaboration d'une telle méthodologie d'analyse, cela ne pourra qu'être bénéfique à l'évaluation de ce projet et de projets ultérieurs, en plus de servir les intérêts des populations impactées par ceux-ci.

Opération En-fosse Soleil : pour chaque fosse remblayée par un promoteur, on donne un milieu intact à l'environnement

Advenant la réalisation du projet, et considérant le fait que *Minière O3* envisage la création d'au moins six fosses (deux fosses principales et quatre sous-fosses), nous considérons que l'évaluation des scénarios de remblaiement de ces fosses, en cours de production ou en phase de restauration, devrait être une priorité. L'article 232.3 de la *Loi sur les mines*³ exige par ailleurs que le plan de réaménagement et de restauration prévoit une telle analyse, mais nous invitons ici le promoteur à être proactif et à évaluer la faisabilité de ces scénarios en cours de production. Considérant que de telles pratiques permettraient de **réduire l'empreinte du projet** et de **diminuer ses impacts sur l'environnement**, et considérant également que **cela aurait par ailleurs le potentiel de limiter les coûts de transport et de gestions des déchets miniers** (en déchargeant ces résidus par gravité dans les différentes fosses, par

² Voir, par exemple, nos commentaires sur le projet *Mine de lithium Baie-James*, disponibles sur le site de l'AAIC : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80141/contributions/id/58918>

³ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/M-13.1?&cible=>

exemple)⁴, nous estimons que le promoteur et la population directement impactée par le projet bénéficieraient tous deux de la réalisation de tels scénarios.

Mentionnons également que **cela limiterait les risques de bris de digues du ou des parcs à résidus prévus**. Les risques qu'un tel accident aux conséquences souvent catastrophiques⁵ survienne sont estimées être de 1/600 à 1/1750 digues de parcs à résidus miniers cédant chaque année dans le monde⁶, ce qui représente des **taux de bris considérables**.

Enfin, soulignons que *Minière O3* semble effectivement sensible à ces enjeux. La section 9.5 *Gestion des stériles et des résidus miniers* de la *DIP* mentionne en effet que d'entre les 56,4 Mt de résidus générés, « 37,1 Mt [seront stockées] dans des fosses dont l'exploitation sera complétée ». Cela dit, lors de la consultation du 8 décembre dernier, les représentants et représentantes du promoteur nous ont laissé comprendre que les fosses envisagées pour les opérations de remblaiement étaient celles de la mine *Canadian Malartic*. Bien que cela soit un pas dans la bonne direction, nous estimons que *Minière O3* devrait considérer, afin de limiter les transports de matériaux et l'impact résiduel de son projet, l'idée de remblayer ses propres fosses en priorité. Dans le cas où ces scénarios ne sont pas retenus, une démonstration détaillée des raisons expliquant ce rejet devrait être présentée.

Esker, ruisseau Keriens et lacs de Montigny et Vassan : moins précieux que l'or ?

Enfin, et tel que cela a été abordé lors de la consultation du 8 décembre dernier, nous sommes préoccupés par les impacts du projet sur les milieux hydriques et humides, de même que sur l'intégrité du système hydrogéologique du site.

La fosse principale, soit la fosse Marban, est en effet prévue sur un esker de vulnérabilité *élevée* (non pas *moyenne*, telle qu'inscrite dans la *DIP*)⁷. Il conviendrait, dans un premier temps, que cette erreur d'attribution de la vulnérabilité de l'esker soit corrigée. Ensuite, nous aimerions que la question des impacts du projet sur l'esker face l'objet d'évaluations sérieuses et que l'évitement de ces impacts soit priorisé. Nous comprenons que le gisement ne peut être déplacé, mais nous estimons que tous les efforts de conception de la fosse et de planification des opérations devraient être orientés vers le maintien de l'intégrité de l'esker.

⁴ Pour plus d'information sur les avantages économiques potentiels du remblayage de fosses, voir notamment la section *Costs and Benefits of Open-Pit Backfill* de : Emerman H., Steven, 2020 (Malach Consulting). *Prevention of Lake Destruction and Tailings Dam Failure : Open-Pit Backfilling Options for the Champion Iron Bloom Lake Mine*, Quebec, Canada, Technical report for Eau Secours and MiningWatch Canada, November 2020. Récupéré sur : https://miningwatch.ca/sites/default/files/dr_emerman_malachconsulting_-_bape_lac_bloom_-_basseresolution_0.pdf

⁵ Voir, entre autres exemples en sol canadien, les incidents de la mine de *Mount Polley*, survenu en 2014, et du parc à résidu de Chapais, survenu en 2008.

⁶ Emerman, p. 12.

⁷ Pour plus de détail considérant l'évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines selon l'indice *DRASTIC*, voir : Cloutier et al. *Atlas hydrogéologique de l'Abitibi-Témiscamingue*, Presses de l'Université du Québec. 2016. À titre indicatif, voici la catégorisation de la vulnérabilité, en fonction de l'indice *DRASTIC*, qui y est fournie : très faible (<85), faible (85-114), moyenne (115-145), **élevée (146-175)**, très élevée (>175). L'esker sur lequel la fosse Marban est prévue a une vulnérabilité de 169, d'après la *DIP*.

Dans le même ordre d'idée, la déviation du ruisseau Keriens (dont la taille, au niveau du projet, est pratiquement celle d'une rivière) nous préoccupe grandement. Sans avoir de suggestions concrètes à émettre, au stade actuel du projet, nous aimerions à tout le moins rappeler l'importance que des efforts soient mis sur l'évitement des impacts devant être subis par ce ruisseau. Dans l'idéal, nous estimons que la pertinence des « petites » fosses prévues sous l'actuel ruisseau devrait être mieux démontrée. Au cas où la réalisation du projet ne dépende pas de ces quelques fosses, l'intégrité du milieu hydrique devrait prévaloir, et l'abandon de leur conception devrait être considéré.

Finalement, la proximité des lacs Vassan et de Montigny fait de la zone du projet une zone qui nous apparaît particulièrement sensible. La pureté de l'eau de source alimentant ce premier lac est un aspect ayant été mentionné à plusieurs reprises lors des consultations menées par le promoteur et les résidents ont réitéré à de nombreuses reprises combien l'espace de vie offert par l'un et l'autre de ces deux lacs leur tient à cœur. Il nous apparaît que le titre de *précieux* revient donc bien davantage à ce milieu composé de magnifiques lacs, d'un ruisseau d'importance et d'un esker hautement vulnérable qu'au métal convoité sous cet environnement richissime. Cela nous ramène donc à la question posée en début de l'actuel document : l'or a-t-il réellement une telle pertinence qu'elle justifie la destruction ou la détérioration de cet écosystème ?

En vous remerciant sincèrement de l'attention que vous portez à la présente, et surtout n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de recevoir nos salutations les plus distinguées,

Émile Cloutier-Brassard (B.Sc.)
Analyste minier, Eau Secours

Rébecca Pétrin (B.Sc., M.Env)
Directrice générale, Eau Secours